

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 2 mai 2022 à 20h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Conseiller no. 1 poste vacant
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no. 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Tammy Voyer assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2022-05-93
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2022-05-94
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2022-05-95
Cercle de Fermières Aston-Jonction -
Demande de commandites

CONSIDÉRANT la tenue du salon de Noël des artisans par le Cercle de fermières Aston-Jonction les 22 et 23 octobre prochains à la salle communautaire de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville offre la location de la salle communautaire au même montant que la location précédente pour les 2 jours de la tenue du salon de Noël des artisans au Cercle de Fermières Aston-Jonction.

Demande de don Fondation À Notre Santé

Réception d'une correspondance de la Fondation À Notre Santé sollicitant une aide pour soutenir cette dernière dans leur projet d'achat de deux nouvelles pompes à perfusion de haut débit pour un investissement de 30 000 \$. Le conseil prend acte, sans donner suite.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2022-05-96
Liste des comptes
à payer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 2 mai 2022 de la Ville de Daveluyville totalisant 266 218,36 \$;

CONSIDÉRANT QUE Madame Tammy Voyer, directrice générale, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 2 mai 2022 de la Ville de Daveluyville totalisant 266 218,36 \$.

2022-05-97
Formation des
employés

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire Mylène Parent à la formation « Comptabilité et finances 101 » ainsi qu'Élyse Maheu à la formation « Le greffier, acteur clé dans l'administration municipale » offertes par la COMAQ au coût de 950\$ plus taxes et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2022-05-98
Adoption des
salaires du
personnel
électoral –
Élection
municipale
partielle 2022

CONSIDÉRANT l'élection municipale partielle qui aura lieu le 15 mai 2022 et qu'il y a lieu de prévoir les dépenses afférentes à la rémunération du personnel électoral;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la trésorière à dépenser les sommes nécessaires selon les taux suivants pour donner effet à la présente résolution :

Président d'élection :	Tarif du gouvernement du Québec
Secrétaire d'élection :	75% du tarif du président d'élection
Scrutateur :	19,00 \$ de l'heure
Secrétaire :	18,24 \$ de l'heure
Primo :	19,00 \$ de l'heure
Secrétaire et membres de la commission de révision :	21,28 \$ de l'heure

HYGIÈNE DU MILIEU

Distribution
d'arbres et de
compost

Le maire mentionne que la distribution d'arbres et de compost sera effectuée le samedi 21 mai prochain de 9h à 12h au garage municipal, situé au 378, 6^e Rue. Les citoyens sont invités à venir nous rencontrer et chercher leur arbre et compost gratuitement. Dans le but de respecter les consignes sanitaires en vigueur, les citoyens pourront venir chercher le compost en vrac et le tout sera chargé dans la remorque des citoyens par les employés municipaux ou les citoyens rempliront eux-mêmes leur seau avec leur propre pelle.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-05-99
Adoption du
rapport annuel
d'activités 2021
dans le cadre du

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale,

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique

chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité que Ville de Daveluyville approuve le rapport annuel d'activités 2021 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Madame Tammy Voyer, directrice générale, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'avril 2022, 10 permis ont été émis, totalisant 472 167,00 \$.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Rallye des ventes de garage

Le maire mentionne que la vente de garage de Daveluyville aura lieu le samedi 11 et le dimanche 12 juin. Cette année encore aucun certificat ne sera émis pour le rallye des ventes de garage. Aucune inscription n'est requise pour cette fin de semaine uniquement. Nous vous rappelons que si vous voulez organiser une vente de garage à une autre période que le samedi 11 et le dimanche 12 juin, vous devez vous procurer un certificat d'autorisation auprès de la Ville et ce, en tout temps.

2022-05-100
Dépôt de projet Fonds intergénérationnel et vieillissement actif (FIVA)

CONSIDÉRANT que le Fonds intergénérationnel et vieillissement actif (FIVA) a pour but de favoriser la réalisation de projets intergénérationnels et le vieillissement actif des citoyens de 50 ans et plus;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Tammy Voyer, directrice générale à titre de responsable du projet et de l'autoriser à signer au nom de la Ville de Daveluyville tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

2022-05-101
Dépôt de projet Programme PRIMA

CONSIDÉRANT que le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) a pour objectifs :

- de favoriser le vieillissement actif des citoyens au sein de leur communauté;
- d'améliorer l'état des infrastructures municipales destinées aux aînés;
- d'améliorer la qualité de vie des aînés;
- de contribuer à la mise en œuvre des plans d'action MADA à l'égard des infrastructures municipales.

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La Ville a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- La Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- La Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

2022-05-102

Fête Nationale du Québec – Demande d'autorisation pour vente de boissons alcoolisées sur le site des festivités, feu de joie et feux d'artifices

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Ville de Daveluyville :

- 1- **D'**allumer un feu de joie et quelques feux contrôlés le 23 juin 2022 entre le terrain de soccer et le terrain de balles sous la supervision des pompiers de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes;
- 2- **D'**allumer des feux d'artifices sous la supervision d'un spécialiste en pyrotechnie le 23 juin 2022;
- 3- **DE** vendre des boissons alcoolisées le 23 juin 2022 de 14 h jusqu'à 2 h le lendemain matin et de servir un vin d'honneur le 24 juin 2022 sur le site des festivités de 11 h à 13 h;
- 4- **QUE** la Ville de Daveluyville est entièrement responsable des permis d'alcool du 23 juin 2022;
- 5- **DE** nommer madame Tammy Voyer, directrice générale de la Ville de Daveluyville, à titre de personne responsable pour l'activité de la Fête Nationale.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2022-05-103

Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)

CONSIDÉRANT QU'un montant sera alloué au comté de Nicolet-Bécancour pour la réalisation de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire formuler une demande d'aide financière;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville présente une demande d'aide financière au montant de 100 000 \$ auprès du député M. Donald Martel dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA).

AFFAIRES NOUVELLES

2022-05-104

Nomination de l'adjointe administrative du Centre sportif Piché

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'adjointe administrative du Centre sportif Piché;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Karol-Anne Smith à titre d'adjointe administrative du Centre sportif Piché selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le conseil.

2022-05-105

Nomination de la commis-comptable

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de commis-comptable;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Mylène Parent à titre de commis-comptable selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le conseil.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2022-05-106
Avis de motion –
Règlement
modifiant le
règlement de
zonage no. 480 de
l'ancienne Ville de
Daveluyville
concernant les
appentis et les
capteurs solaires

Avis est donné par **monsieur Alain Raymond**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville concernant les appentis et les capteurs solaires. Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2022-05-107
Premier projet de
règlement
modifiant le
règlement de
zonage no. 480 de
l'ancienne Ville de
Daveluyville
concernant les
appentis et les
capteurs solaires

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville a adopté le Règlement de zonage numéro 480 le 7 mars 2005;

ATTENDU QUE le règlement numéro 480 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel le 9 mars 2016 à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QU'il est souhaitable de modifier le règlement de zonage afin d'encadrer les appentis pouvant être annexé à un bâtiment accessoire ainsi que les capteurs solaires;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Alain Raymond lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le projet de règlement no. 100 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville concernant les appentis et les capteurs solaires.

2022-05-108
Avis de motion –
Règlement
modifiant le
règlement de
zonage numéro
238 de l'ancienne
municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault concernant
les appentis et les
capteurs solaires

Avis est donné par **madame Carole-Anne Provencher**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault concernant les appentis et les capteurs solaires. Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2022-05-109
Premier projet de
règlement
modifiant le
règlement de
zonage numéro

ATTENDU QUE l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le Règlement de zonage numéro 238 le 8 septembre 2009;

ATTENDU QUE le règlement numéro 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

238 de l'ancienne
municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault concernant
les appentis et les
capteurs solaires

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel le 9 mars 2016 à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QU'il est souhaitable de modifier le règlement de zonage afin d'encadrer les appentis pouvant être annexé à un bâtiment accessoire ainsi que les capteurs solaires;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Carole-Anne Provencher lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le projet de règlement no. 101 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault concernant les appentis et les capteurs solaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les ventes de garage, le 6^e rang est, le parc industriel, la tonte des fossés, les bornes électriques et véhicules électriques ainsi que sur la poussière causée par le passage des voitures sur le Chemin du Domaine Lamy.

2022-05-110
Levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 38.

Mathieu Allard, maire

Tammy Voyer, directrice générale